

N° Convocation : EF_IAR2_202**CONVOCAATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2024-2025 -SESSION 1-**

Etablissement : Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier
Filière : Infirmier Anesthésie de Réanimation
Semestre : S3

Cher (e) étudiant (e),

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 3 de La Faculté Abulcasis **Faculté Abulcasis des Sciences Infirmières et du Management Hospitalier** qui auront lieu du **03 au 23 janvier 2025** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Entrée :
- Zone : Salle 3
- Emplacement : 2

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : BAHANI Naser-Eddine
- N° d'inscription : INS-FASIMH00021008/2024
- CIN/Passeport : AJ8111

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Pharmacologie	04/01/2025	12H00
2	Langues III	07/01/2025	12H00
3	Anatomie Physio-appliqué À L'anesthésie	09/01/2025	12H00
4	Sémiologie, Pathologie Et Soins Infirmiers	15/01/2025	12H00
5	Culture And Art Skills	17/01/2025	12H00
6	Techniques Anesthésiques I	20/01/2025	12H00
7	Stagell: STAGE EN Bloc Opératoire ET Stage Réanimation	22/01/2025	12H00

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens